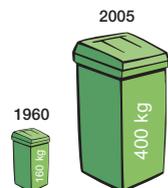


1 kg de déchets produit par habitant et par jour !

Les quantités de déchets produits en France augmentent de 1% chaque année.



Les déchets des ménages : 22 % de la totalité des déchets produits.

- En 40 ans, nous avons plus que doublé nos déchets :
 - en 1960 on jetait 160 kg/habitant/an,
 - aujourd'hui on jette 400 kg/habitant/an.

- 1/3 du poids de nos poubelles sont des emballages.
- 1/4 du poids de nos poubelles sont des déchets biodégradables.

Pourquoi réduire nos déchets ?

Les déchets sont des sources de pollution pour la planète et pèsent lourd sur les finances des contribuables :

- Ils ont des **impacts écologiques** (pollution atmosphérique, effet de serre, couche d'ozone) et des **impacts économiques**,
- Ils nécessitent l'utilisation des **ressources naturelles** (matières premières, énergie),
- Leur transport et leur élimination polluent et ont un coût.

Comment les réduire ?

- 1 **Limiter la proportion des emballages** des produits pour réduire "à la source" la quantité de déchets.
- 2 **Réemployer ou réparer** pour offrir une 2^{ème} vie aux produits.
- 3 **Trier et recycler** pour offrir une 2^{ème} vie aux déchets quand on n'a pas pu les éviter.

Qui peut agir ?

- **Les consommateurs, les collectivités et les entreprises** : changer de pratiques d'achat, d'utilisation et d'élimination.
- **Les industriels** : limiter le poids et le volume des emballages, développer des produits éco-conçus et robustes.
- **Les distributeurs** : mettre en valeur les produits respectueux de l'environnement et développer la vente en vrac.

Le saviez-vous ?

- L'emballage a un double coût :
- à l'achat (il représente 20% à 60% du prix),
 - pour son traitement et son élimination.

Achats éco-responsables Pour choisir, repérons les logos, labels, étiquettes !

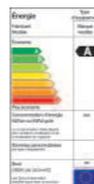


Les éco-labels
NF-environnement et éco-label européen



Ils garantissent à la fois la qualité d'usage d'un produit et ses caractéristiques écologiques. Moins toxiques pour l'environnement, ils répondent à des critères et des contrôles spécifiques.

- Listes des produits écolabellisés : www.marque-nf.com



Les étiquettes énergie

Elles signalent les appareils électroménagers et les ampoules économes. La classe A rassemble les appareils les plus économes en énergie.



Le logo du recyclage

Il indique que le produit ou son emballage sont recyclables. Mais attention, ils seront effectivement recyclés :

- si le système de collecte ou la filière de recyclage existent,
- si nous respectons les consignes de tri.



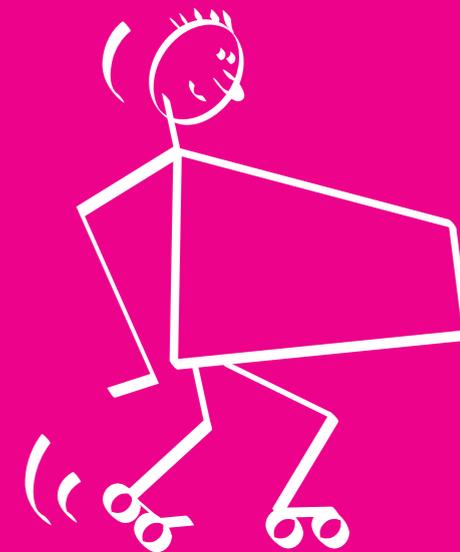
Le label Agriculture Biologique

Il indique qu'au moins 95 % des ingrédients sont produits sans engrais ni traitement chimique de synthèse, dans le respect du bien-être animal et de l'environnement. Les OGM sont proscrits.



Le commerce équitable

Il garantit des produits (café, riz, sucre, cacao...) répondant aux critères internationaux du commerce équitable (juste rémunération du travail, respect des droits fondamentaux de la personne, prime de développement pour la création d'école, centre de santé, l'achat de terre...).



**Consommons autrement,
consommons malin !**

Quand Je fais mes courses, je choisis :



1 le **vrac** pour les fruits & légumes, pâtes, riz, café, ...



2 les **produits à la découpe** pour la charcuterie, la viande ou le fromage, cela permet de prendre la quantité voulue, tout en limitant les emballages !

3 les **écorecharges** pour les produits d'entretien, la lessive, l'assouplissant, les produits cosmétiques (shampoings, savon, cotons-tiges...), et les **produits concentrés** (en respectant les doses recommandées). Ils sont moins chers, plus légers et génèrent moins d'emballages,

4 les **grands conditionnements** pour les denrées non périssables,

J'abandonne :

- les sur-emballages excessifs (2 ou 3 couches d'emballage),
- les produits à usage unique ou à courte durée de vie (rasoirs jetables, verres en plastique, vaisselle jetable, serviettes en papier).



A la maison... je préfère :



1 l'**eau du robinet** plutôt qu'en bouteille (renseignez-vous sur la qualité de l'eau auprès de votre Mairie),

2 les **ampoules fluo compactes** qui durent 8 fois plus longtemps et consomment 5 fois moins d'énergie,

3 l'**électroménager de qualité** : robuste et réparable (avec un A sur l'étiquette énergie, de préférence),

4 le **papier recyclé** pour ma correspondance,

5 le **verso des feuilles** comme brouillon pour les messages téléphoniques, les listes de courses,

6 le **réemploi** de nos équipements, vêtements et jouets inutilisés et en bon état, en les donnant aux associations caritatives, de parents d'élèves, ou en les revendant

J'abandonne :

- les lingettes pour le ménage.



dans les dépôts-ventes, vide-greniers...,

7 le **tri des emballages** via les bacs de tri ou les points d'apport volontaire,

8 le **compostage individuel** de mes déchets de cuisine et de jardin pour obtenir un engrais 100 % naturel,

9 la **déchèterie** pour jeter les encombrants, les matériels électriques et électroniques,

10 un **autocollant "stop pub"** sur ma boîte aux lettres pour ne plus recevoir les publicités et courriers non adressés.

11 la **location**, pour les objets dont l'utilisation est ponctuelle (nettoyeur haute pression, shampoineuse...)

10



Au bureau... nous avons retenu :



1 le **recto-verso** pour la photocopie et l'impression, l'impression sélective des e-mails et le **papier brouillon** (verso des documents) pour la prise de notes. Cela permet d'économiser du papier,

2 la **messaging électronique** pour la transmission des informations plutôt que par courrier : convocation, compte rendu, lettre mensuelle,

3 les **cahiers à faible grammage** (70 g valent mieux que 90 g) car j'utilise moins de matière, d'énergie et je produis moins de déchet,



4 les **fournitures éco-labellisées** NF-Environnement ou éco-label européen (cartouches d'imprimante, enveloppes et cahiers),

5 la **reprise ou la recharge** des cartouches d'imprimantes ou de photocopieurs,

6 les **produits du commerce équitable** (thé, café,...),

7 la **vaisselle traditionnelle** pour l'eau, le café, le repas.



Nous abandonnons :

- les gobelets et la vaisselle jetables.

A l'école... nous avons adopté :



1 la **boîte à gâteaux et la gourde ou le gobelet à couvercle** pour le goûter, cela permet d'acheter des gâteaux ou des boissons en grand conditionnement et sans emballage individuel,

2 des **piles rechargeables** pour les jouets, baladeurs...



3 le **verso** de feuilles déjà imprimées pour les dessins,

4 les **objets ou emballages déjà utilisés** pour les activités manuelles et les arts plastiques.

5 la **location, le prêt ou l'échange** des livres scolaires, ordinateurs...



Nous abandonnons :

- les goûters en sachet individuel,
- les cannettes et les petites bouteilles de boisson.

Pour plus d'informations...

Pour plus d'informations, renseignez-vous sur les sites internet suivants :

- ADEME : les déchets des ménages et des professionnels et leurs filières de traitement - www.ademe.fr
- Eco-emballages : le tri et la valorisation des déchets d'emballages ménagers - www.ecoemballages.fr
- Adelphé : la valorisation des déchets d'emballages ménagers www.adelphé.fr
- Grand Lyon : les consignes de tri pour l'agglomération lyonnaise - www.grandlyon.com
- Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable : les actions de préservation de l'environnement et de développement durable en France - www.ecologie.gouv.fr
- Alliance carton nature : le site du recyclage des briques alimentaires - www.alliance-carton-nature.org

Mettez en pratique ces conseils. Quand vous n'aurez plus l'utilité de ce document, merci d'en faire profiter quelqu'un d'autre.

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

10, rue des Émeraudes - 69006 Lyon
Tél. 04 72 83 46 00 - Fax 04 72 83 46 26